



Ensemble - infos n° 46 - mai 2010

Spécial amiante

Le CGT-E Dalkia France

sur

Canal+ - 22h40

Vendredi 7 mai 2010



Présenté par : Stéphane Haumont

Le sujet

Depuis 1997, l'amiante est interdit dans l'isolation des bâtiments, et la loi impose de diagnostiquer et de désamianter tous les immeubles qui en contiennent. Mais l'opération coûte cher et elle est complexe. Les entreprises spécialisées respectent-elles les précautions draconiennes prévues par la loi ? Les pouvoirs publics ont-ils pris la mesure d'un chantier qui concerne les habitations, mais aussi les bibliothèques, les musées et les écoles ? Des ouvriers et des riverains inhalent aujourd'hui sans le savoir des poussières cancérigènes. Faute de contrôles suffisants et de sanctions vraiment dissuasives, le scandale de l'amiante continue.

Les actions du CGT-E

- Mobilisation permanente de ses représentants au CHSCT contre le risque amiante
- Plainte contre Dalkia pour *mise en danger de la vie d'autrui*, en cours d'instruction
- Assistance juridique des salariés en procès contre la société pour *faute inexcusable* devant les tribunaux de la sécurité sociale
- Animation de l'ASVVA (association des salariés de Veolia victimes de l'amiante) au profit des salariés et de leurs ayants droit (contact Philippe CAPDEVILLE : 06 11 66 60 07)

PS : à l'instar de l'amiante dont le pire est à venir, un autre fléau menace la santé des salariés : les poussières de bois. Ainsi, dans « *la plus grande chaufferie biomasse de France à Cergy Pontoise (95)* », inaugurée en grande pompe par Dalkia et les pouvoirs publics, le 4 décembre 2009, 28 salariés risquent de contracter de graves maladies comme le cancer ou des pathologies respiratoires et cutanées... à cause d'un grave manquement de la direction en matière de prévention de ce risque.

Le CGT-E a pris en charge le suivi de ce dossier.

Le CGT-E – site Internet : <http://www.cgtedalkia.com>